



# PACTE ET LOI D'ORIENTATION ET D'AVENIR AGRICOLES

## ORIENTATION ET TRANSMISSION

Ce document vise à présenter **les propositions de la Coordination Rurale dans le cadre des futurs pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles**. Pour en savoir plus sur le cadre de ce futur texte et les avis de la CR le concernant, vous pouvez consulter notre site internet « Nos revendications > Loi d'orientation et d'avenir agricole ».

Ce document s'inscrit également en complément des concertations orales qui ont lieu au niveau national et dans les régions.

### INTRODUCTION

Selon l'INSEE, la France comptait 400 000 chefs d'exploitation en 2019. En 40 ans, leur nombre aura été divisé par quatre. Pour éviter de connaître un sort identique, l'enseignement agricole a diversifié les enseignements vers des métiers en lien avec le vivant sans pour autant être des métiers de production (forêt, aménagements paysagers, gestion des milieux naturels, etc.). Au final, seuls 35 % des jeunes inscrits par la voie initiale scolaire le sont dans une filière de production agricole (42 % pour les services, 19 % pour l'aménagement des espaces et la protection de l'environnement). L'enseignement agricole a su s'adapter et relever de nombreux défis. Cette capacité, et notamment les résultats qui en découlent, ont été soulignés par la Cour des comptes l'année passée.

La situation actuelle n'en est pas moins préoccupante. Le remplacement des agriculteurs partant à la retraite est donc un enjeu prioritaire et le rôle de l'enseignement agricole (EA) peut être déterminant. Malheureusement, l'agri-bashing et les difficultés économiques vont considérablement freiner cette éventuelle réussite.

Si former les jeunes aux nouvelles techniques de production, notamment biologiques, est une obligation pour l'enseignement agricole et ce vis-à-vis de ses missions, il n'en demeure pas moins que l'idéologie a parfois pris le pas sur la transmission des savoir-faire. La nécessité de préparer les apprenants aux défis de demain ne doit pas masquer la réalité. Par exemple, le tout bio connaît ses limites (notamment économiques).

Si l'enseignement agricole doit relever les défis qui attendent le monde agricole, il doit être en capacité de le faire en collaboration avec les professionnels pour le bien des apprenants. L'enseignement agricole est technique et professionnel, il ne pourra rien si l'environnement économique, politique et idéologique se mobilise contre l'agriculture.

## LES PROPOSITIONS DE LA COORDINATION RURALE EN MATIÈRE D'ORIENTATION ET DE FORMATION AGRICOLE

Si les jeunes de 40 ans et moins représentent la grande majorité des nouveaux agriculteurs, il n'en reste pas moins que **30,3 % des nouveaux installés ont plus de 40 ans**. La société a évolué, les parcours professionnels sont moins linéaires et les reconversions sont une ressource essentielle pour le renouvellement des générations en agriculture. Ainsi, le **critère d'âge doit être revu, les formations pratiques et l'expérience prises en compte** pour éviter de barrer la route aux nouveaux installés qui n'auraient pas les bons diplômes. Il faut absolument éviter les démarches inutiles et les stages obligatoires pénalisants.

Les métiers de l'agriculture sont, en effet, confrontés à une exigence croissante des connaissances techniques (produire autrement, ferme numérique, changement climatique, traçabilité, labels qualité..). En plus des compétences professionnelles, le futur installé devra se former à la gestion d'entreprise.

Dans un cadre général où la poursuite d'études vers le supérieur est devenu le but prioritaire, les diplômes permettant l'installation se trouvent pris entre le marteau d'une multitude de connaissances toujours plus pointues et l'enclume d'une durée d'enseignement qui stagne voire diminue (baccalauréat professionnel passage de 4 à 3 années).

L'enseignement agricole et de l'agriculture doit rester **professionnel, accessible et lisible**.

**Professionnel** : les enseignements techniques doivent être sanctuarisés dans leur durée par rapport à l'ensemble des enseignements. L'acquisition des compétences doit être adaptée au monde agricole, comme la possibilité pour les apprenants et apprentis d'assister à des vêlages nocturnes. Le corps enseignant doit également pouvoir se former de manière permanente. Tous les modes de production (conventionnel, bio, etc.) et l'ensemble des techniques existantes (semis direct, désherbage, etc.) doivent être abordés lors des cursus. Les apprenants pourront, lors de leur installation faire des choix en connaissance de cause. Le parti pris sur les modes de production est un risque inconsidéré qui conduira les futurs agriculteurs à des erreurs pouvant affecter la survie des exploitations.

**Accessible** : Le tableau qui se dessine laisse craindre que la capacité agricole ne soit repoussée au **niveau 5 (BTSA)**. Ce qui peut décourager les apprenants. Le baccalauréat professionnel doit demeurer le point de référence pour l'installation aidée et un but à atteindre pour l'installation en général. Ce diplôme de niveau IV doit permettre au diplômé de devenir chef d'entreprise, donc d'avoir acquis toutes les compétences dans toutes les matières requises à cet effet.

De plus, l'acquisition des diplômes et certificats professionnels via la Valorisation des acquis de l'expérience (VAE) doit faire l'objet d'une communication plus large, les changements de carrières devenant plus fréquents.

**Lisible** : Les parcours d'enseignement menant à l'installation sont parfois chaotiques notamment pour les apprenants de la voie initiale qui, après un baccalauréat CGEA doivent compléter via la formation continue leur parcours avec des Certificats de Spécialisation (CS). Pour d'autres titulaires d'un baccalauréat de spécialité (horticulture, viticulture) le bon sens commanderait de

compléter la formation avec un CS de gestion. **Les cursus menant à l'installation doivent être clairement fléchés et un effort de communication doit être fait à leur sujet.**

Enfin, rappelons que l'enseignement agricole n'est pas défaillant. Malheureusement sur divers dossiers l'agriculture est pointée du doigt de manière systématique à tort ou à raison. À cela on doit rajouter les problèmes liés aux prix de vente, aux suicides etc. Dans ces conditions, quelles que soient les qualités et les défauts de l'enseignement agricole, il est difficile de persuader les familles d'envoyer leurs enfants dans cette filière.

## **CONTACT**

Laurent Devaux, Chargé d'études  
laurent.devaux@coordinationrurale.fr  
06 44 33 25 58